

Courrier de l'Initiative

Initiative
populaire fédérale

«Financer l'avortement
est une affaire privée»



La plupart des gens ne choisiraient jamais l'avortement. Pour autant, ils ne devraient pas avoir à payer pour les avortements d'autrui.



Peter Föhn
Co-Président
du comité d'initiative,
Conseiller national

Le combat se poursuit

C'est grâce à l'aide efficace de citoyennes et citoyens, de jeunes et de nombreux enfants que le comité d'initiative a pu, le 4 juillet 2011, remettre 60 cartons à Berne comprenant tout juste 111'000 signatures pour le lancement de notre initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée». Après authentification d'exactly 109'597 signatures valables, le 18 août dernier, la Chancellerie fédérale a finalement donné le feu vert pour une votation populaire.

Le premier pas – d'importance – est fait ! Au nom du comité d'initiative, je souhaite remercier toutes les sympathisantes et tous les sympathisants de tout cœur pour leur soutien. Nous tenons également à remercier tout particulièrement les jeunes de parti, qui ont récolté sans relâche signature après signature. Que ce soit dans les villes ou les villages, ou encore lors du dépôt des signatures, nous voyons une fois de plus qu'une démocratie vécue en direct dans la convivialité est une belle chose.

Ce qui nous attend maintenant, chère lectrice et cher lecteur, est une bataille électorale acharnée pour laquelle nous comptons sur vous. Il est de la plus haute importance que les candidates et les candidats qui défendent notre initiative soient élus ou confirmés comme membres du Parlement le 23 octobre prochain. Politiciennes et politiciens, pour lesquels un enfant à naître est intouchable. Représentants du peuple qui ne veulent pas que leur assurance de base serve à co-financer des avortements.

Notre combat pour des primes d'assurance maladie accessibles et pour la protection de la vie demande du courage, de l'endurance et de l'énergie. Ce combat coûte également de l'argent. Car une chose est sûre : lorsque notre initiative passera en votation, nous aurons tout le paysage médiatique uni contre nous. Nous devons donc préparer nos réserves de guerre aujourd'hui déjà pour une campagne de votation musclée. Le comité d'initiative vous est reconnaissant pour chaque contribution financière, aussi minime soit-elle. Nous sommes convaincus que nous sommes en mesure de vaincre les obstacles qui se dressent devant nous, d'abord au Parlement, puis lors de la votation populaire.

Peter Föhn
Conseiller national, Co-Président du Comité d'initiative

L'initiative populaire - de la préparation à l'urne

Pour toutes les questions d'importance, le peuple suisse a le dernier mot. L'initiative – outil direct de codécision démocratique – est par tradition bien ancré dans notre pays. Voici comment une initiative populaire comme « Financer l'avortement est une affaire privée » voit le jour :

1. Préparation, Automne 2009:

Le comité d'initiative propose une modification de la Constitution. Il peut s'agir de la révision totale, de l'adjonction, de la suppression ou de la modification d'un article constitutionnel (révision partielle). Notre initiative demande que l'avortement soit biffé du catalogue des prestations de l'assurance de base. Le comité d'initiative dépose le texte qu'il a formulé pour vérification juridique auprès de la Chancellerie fédérale. Dès lors, nous disposons de 18 mois pour la récolte des 100'000 signatures nécessaires.

2. Dépôt des signatures, 4 juillet 2011:

Après écoulement du délai, le comité d'initiative dépose les signatures récoltées et authentifiées auprès de la Chancellerie fédérale pour une seconde authentification. Pour « Financer l'avortement est une affaire privée », 109'597 signatures furent confirmées le 18 août et l'initiative ainsi officiellement déclarée d'avoir abouti.

3. Débat parlementaire, 2012:

Le Conseil fédéral doit maintenant délibérer quant au contenu de l'initiative et transmettre un message au Parlement. Celui-ci recommandera aux votants d'accepter ou de rejeter l'initiative. Il n'est pas rare que les Conseils préparent une contre-proposition qui sera soumise aux voix comme alternative au texte d'origine.

4. Votations, 2013:

Pour être acceptée, une initiative a besoin de la double majorité des voix et des cantons. La majorité des votants et la majorité des cantons doivent donc se prononcer en faveur de l'initiative. C'est le but que nous poursuivons avec « Financer l'avortement est une affaire privée » !



Impressions lors du dépôt des signatures à Berne le 4 juillet 2011

Le combat se poursuit. Le comité d'initiative constitue son trésor de guerre pour la campagne de votation. Merci de nous soutenir par un don. Chaque franc compte !

► CCP 40-50 60 70-6

Merci pour votre engagement!

Le combat pour les votations a déjà débuté

L'objectif de l'initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée » n'est pas d'interdire la solution des délais. Elle vise bien plus à déplacer le financement dans le domaine privé pour que nous n'ayons plus à co-financer l'avortement. Ce sont environ 110'000 citoyennes et citoyens qui se sont associés à cette demande en signant l'initiative. Le combat pour les votations a maintenant débuté. Nos arguments sont clairs :

1. L'assurance-maladie obligatoire est déchargée de prestations discutables.

Les avortements ne relèvent pas des prestations de base de notre assurance-maladie.

2. La liberté individuelle est renforcée.

Personne ne doit être tenu de financer avec ses primes les avortements d'autrui.

3. Baisse des coûts de la santé.

Cette initiative apporte une contribution positive à la baisse des primes de l'assurance-maladie obligatoire.

4. Application conséquente du droit à l'autodétermination.

Quiconque envisage la possibilité d'un avortement peut conclure une assurance complémentaire facultative ou payer directement les coûts de l'intervention.

5. Aucun effet sur les avortements pratiqués par des faiseuses d'anges.

Dans la mesure où l'initiative populaire n'interdit pas l'avortement, on ne peut raisonnablement pas penser à une augmentation des avortements pratiqués par des faiseuses d'anges. Là aussi il y a un prix à payer. Aussi bien la femme avortée que la faiseuse d'anges risquent une amende ou l'emprisonnement.

L'aboutissement de l'initiative populaire réjouit de larges couches de la population et l'écho médiatique est important. En Suisse allemande, les sondages en ligne de différents journaux présentent des chiffres encourageants en faveur de l'initiative (voir encart ci-dessous). Un futur succès lors des votations n'est toutefois pas encore garanti. Certainement pas en Suisse romande, où le journal „Le Quotidien Jurassien“ obtenait un maigre 40% des sondés en faveur de l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée ». Ce résultat démontre qu'il n'est pas temps de nous relâcher.

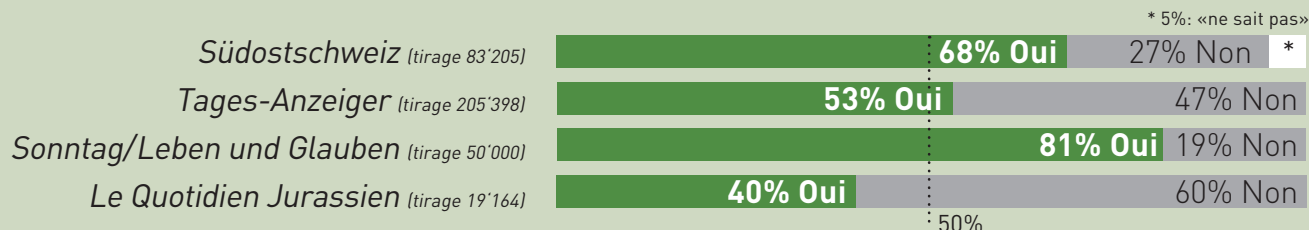
Le comité d'initiative a reçu un grand nombre de signatures en provenance des cantons de Berne et de Zurich, de la Suisse centrale et occidentale, ainsi que des cantons d'Argovie, du Valais et du Tessin. Proportionnellement au nombre de citoyens, c'est dans le canton de Schwytz que l'initiative a reçu le plus fort soutien.

Si nous voulons que le succès de l'initiative augmente encore dans d'autres régions de Suisse au cours des deux années à venir jusqu'aux votations, nous devons mener une campagne de votation musclée. Merci de continuer à nous soutenir en convaincant les personnes de votre entourage. Nous vous serons également particulièrement reconnaissants si vous pouvez contribuer par un versement à établir nos réserves financières.

LA QUESTION DU JOUR

Quatre journaux suisses ont sondé leurs lecteurs:

L'avortement doit-il être remboursé de manière privée ?



Inscrivez le nom des membres de notre comité **2x** sur votre liste électorale!

Ces membres de notre comité défendent nos intérêts au Parlement. Leur élection le 23 octobre 2011 permettra d'assurer que le combat pour en terminer avec le remboursement automatique des avortements par l'assurance maladie de base soit mené de manière engagée.



AG

« Je ne veux pas être forcée de co-financer quelque chose qui n'est pas en accord avec ma conscience. »

Sylvia Flückiger, UDC (actuel)



BE

« Je m'engage pour la protection des enfants qui ne sont pas encore nés ! Par voie de conséquence, je ne veux pas que chaque cotisant soit obligé de financer des avortements par le biais de ses primes d'assurance maladie. »

Daniel Beutler, UDF



BE

« Si les coûts de cette intervention mortelle ne sont plus automatiquement pris en charge par les assurances maladie, le nombre d'avortements va certainement diminuer dans toute la Suisse. C'est ce qui me motive. »

Andreas Brönnimann, UDF (actuel)



BE

« La Cour européenne des droits de l'homme a rendu une décision en 2010 selon laquelle l'avortement ne peut pas être considéré comme un droit. Pourquoi dès lors l'assurance maladie obligatoire devrait-elle financer l'avortement ? »

Andrea Geissbühler, UDC (actuel)



BE

« La suppression de la vie humaine n'a pas sa place dans le catalogue des prestations de l'assurance de base. »

Marianne Streiff-Feller, PEV (actuel)



BS

« Avoir des enfants n'est pas une maladie. C'est la raison pour laquelle l'avortement n'a pas sa place dans le catalogue des prestations de l'assurance obligatoire. »

Daniel Albietz, PDC



GE

« Tous les assurés doivent aujourd'hui co-financer l'avortement, qu'ils puissent ou non concilier cette démarche avec leur conscience. Cette initiative populaire rétablit la liberté de conscience. C'est une bonne chose! »

Valérie Kasteler-Budde, PEV



JU

« L'avortement, motivé pour des motifs d'ordre psychosocial et idéologique, correspond à un style de vie personnel. Son coût doit donc également être pris en charge au plan individuel. »

Dominique Baettig, UDC (actuel)



LU

« En tant que femme, je voudrais pouvoir éviter à toutes les femmes la souffrance que représente un avortement. En tant qu'opposante à l'avortement, je voudrais que toutes les personnes partageant cette vision n'aient pas non plus à en subir les conséquences financières. »

Yvette Estermann, UDC (actuel)



LU

« Lors d'un avortement, il y a toujours quelqu'un qui est tué. Me demander de co-financer cela viole ma liberté de conscience. »

Pius Segmüller, PDC (actuel)



SG

« Un avortement n'est pas une maladie. Mais il peut être déclencheur de maladies somatiques ou de dépressions et augmenter le risque de dépendances à l'alcool ou aux drogues. Il y a peu de femmes qui survivent à un avortement sans dégâts. »

Jakob Büchler, PDC (actuel)



VD

« Le but de cette initiative populaire est de réduire les coûts de la santé et le nombre d'avortements. »

Fabienne Despot, UDC



VS

« Personne ne doit avoir à co-financer un avortement par le biais de l'assurance de base sans le vouloir. Toute personne qui veut avorter peut sans autres souscrire une assurance complémentaire peu coûteuse. Cela permettra davantage de liberté de choix. »

Oskar Freysinger, UDC (actuel)



ZH

« Le devoir le plus noble de l'Etat est de protéger et de préserver la vie humaine. En choisissant d'avorter, chaque personne doit pouvoir en porter elle-même l'entière responsabilité. »

Toni Bortoluzzi, UDC (actuel)



ZH

« La solution des délais en Suisse est un crime contre la génération à venir. Que l'avortement soit remboursé par l'assurance de base est proprement ridicule. »

Ancien Conseiller national Markus Wäfler, UDC

Un grand merci pour votre voix!

Impressum:

Courrier de l'Initiative paraît chaque trimestre / Abo: CHF 10.-, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / Edition et rédaction: Comité interpartis «Financer l'avortement est une affaire privée», case postale, 4142 Münchenstein 1 / Tél. 061 415 20 57 / Fax 061 415 20 58 / info@affaireprivee.ch / Compte de chèques postal: 40-50 60 70-6 / © Comité d'initiative / Illustrations: p. 1: istockphoto, toutes les autres: propriété de l'éditeur / Maquette: GOAL AG für Werbung und Public relations, 8600 Dübendorf / Impression: Spühler Druck AG, 8630 Rüti.